

Marché Beaux-Arts - Mise en place d'actions de qualification et de promotion - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Sollicité à deux reprises par le Conseil Municipal de Besançon, le Secrétariat d'Etat aux PME, au Commerce et à l'Artisanat a accordé à la Ville de Besançon au titre du Fonds d'Intervention pour le Soutien à l'Artisanat et au Commerce (FISAC) deux importantes subventions (1 765 000 F en 2000 soit 269 072,52 € et 2 791 398 F en 2001 soit 425 545,88 €). Conformément aux dispositifs FISAC, une troisième tranche sera sollicitée début 2002.

La subvention 2001 portait à la fois sur l'investissement immobilier conduit par la Ville (2,5 MF soit 381 122,54 €) et sur les actions d'accompagnement à mettre en place pour assurer l'accompagnement des professionnels (291 398 F soit 44 423,34 €).

Ces dossiers ont été présentés par la Ville avec l'appui de l'Union des Commerçants, de l'ensemble des commerçants de la Place du Marché, de l'association des commerçants non sédentaires, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et de la Chambre de Métiers.

La Chambre de Commerce et d'Industrie s'est proposée pour conduire deux actions visant à :

- favoriser l'adaptation des professionnels aux attentes des consommateurs,
- mettre en place les «outils de satisfaction».

En effet, il s'agit de préparer à ce nouvel ensemble les futurs utilisateurs en leur faisant appréhender les attentes des consommateurs, en leur donnant les moyens d'évaluer leur potentiel et de mesurer le taux de satisfaction de la clientèle et éventuellement d'apporter les correctifs nécessaires.

Quant aux commerçants voisins de ce nouvel équipement, il importe de les associer à cette nouvelle dynamique par une démarche marketing prenant en compte les spécialités de chacun.

Le public visé est donc principalement les commerçants non sédentaires du marché ainsi que les commerçants sédentaires du quartier.

Les actions qui seront mises en place viseront :

- à leur faire appréhender et découvrir les pratiques développées dans d'autres villes dans le cadre de restructuration ou de création de marché couvert,
- à leur donner les outils de leur promotion.

Ainsi, tant les techniques d'animation collective ou de promotion individuelle des produits, que la construction d'outils visant à la satisfaction du consommateur, par le biais d'une charte de qualité commune ou de baromètres de satisfaction, seront les moyens que les commerçants auront à leur disposition et pourront mettre en oeuvre pour adapter l'offre future à la demande des consommateurs.

Ces actions qui se dérouleront sur 2002 et 2003 ont un budget prévisionnel de 189 248 F soit 28 850,67 € pour lequel le soutien de l'Etat est accordé à hauteur de 90 298 F soit 13 765,84 €. Le complément est abondé par la CCI, les commerçants, la Chambre de Métiers du Doubs et par la Ville sous forme de valorisation des prestations municipales.

Afin de réaliser la mise en oeuvre de ces actions, une convention sera signée entre la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Après avis de la Commission Commerce - Artisanat - Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ces actions et la convention à intervenir avec la CCI,

- de reverser à la CCI la subvention de l'Etat de 90 298 F (13 765,84 €) afin qu'elle conduise les actions décrites ci-dessus. Cette dépense sera à prélever sur l'imputation 92.91.65738 qui sera abondée par un virement de crédits d'égal montant du chapitre 92.91.6042.30200.

«Mme Françoise BRANGET : Je voulais vous demander où vous en étiez avec M. KIEFFER. C'était l'occasion quand même de vous demander parce qu'on sait qu'il a quelques difficultés financières.

M. LE MAIRE : On discute.

Mme Françoise BRANGET : J'aimerais en savoir plus.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes en train de discuter avec MM. KIEFFER et DECRETE.

Mme Françoise BRANGET : J'espère que ce ne sera pas comme à Belfort.

M. LE MAIRE : Mais à Belfort ça va aller très bien.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je sais ça va très bien, car c'est la SEM PAT qui reprend le cinéma, la SEM PAT c'est pratiquement l'équivalent de la SEDD, donc je ne voudrais pas que la même chose se produise à Besançon.

M. LE MAIRE : Je peux d'ores et déjà vous rassurer ; pour l'instant, cela n'a pas été envisagé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.